

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT

- FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAOÛ

PAS DE CHASSE EN BATTUE

Septembre 2020: les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 25, 28, 29, 30.

Octobre 2020: les 2, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 16, 19, 20, 21, 23, 26, 27, 28, 30.

Novembre 2020: les 2, 3, 4, 6, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18, 20, 23, 24, 25, 27, 30.

Décembre 2020 : les 1, 2, 4, 7, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 25, 28, 29, 30.

Janvier 2021: les 1, 4, 5, 6, 8, 11.

Du 11 janvier au 28 février 2021 suivant arrêté préfectoral du P.G.C.A.S. chasse en battue les samedis 16, 23 et 30 janvier; 6, 13 20 et 27 février 2021.

La chasse individuelle reste possible, jusqu'au 28 février 2021, tous les jours sauf le mercredi, sur l'ensemble du site, hors réserve de chasse permanente des Trois Becs.